

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTE**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTE

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 DECEMBRE 2015**

Le 02 décembre 2015 à 20 heures 30 en la mairie de Thoury-Ferrottes se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par M. Yves ROY, Maire, remise et affichée le 25 novembre 2015.

Étaient présents : Djamila AMOUR, Alain BARTHOUX, Denis CHOLLET, Hélène DECRESSAT, René DEMONT, Virginie LAROCHE, Jean-Benoît REGY, Yves ROY, José TOMAS, Michèle TURCI

Étaient absents excusés : Thierry CHABOT, pouvoir à Yves ROY  
Benoît SAVARY pouvoir à Djamila AMOUR  
Grégoire TOUZEAU pouvoir à Denis CHOLLET

Secrétaire de séance : Djamila AMOUR

Ont voté pour : TREIZE (13)

---oOo---

**Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu du précédent Conseil Municipal** qui s'est tenu le 16 novembre 2015, Monsieur le Maire passe la parole aux élus.

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des Conseillers présents ou représentés,

**Approuve** le procès-verbal de la réunion du 16 novembre 2015.

**Madame Djamila AMOUR** est désignée secrétaire de la séance.

### **1. SIGNATURE DU MARCHÉ DE TRAVAUX DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL ET DU LOGEMENT DE FONCTION**

**Monsieur le Maire**, rappelle au Conseil municipal le projet de travaux de la rue de Verdun pour l'aménagement du Centre technique municipal et d'un logement de fonction dans le cadre du contrat rural signé avec le Conseil Régional d'Ile de France et le Conseil général de Seine-et-Marne.

Il précise que pour mener à bien ces travaux une consultation a été lancée, en procédure adaptée, afin de désigner les entreprises chargées de la réalisation.

**Vu** le rapport d'analyse des offres, établi par Messieurs ALAMERCERY et DESCHEEMAERE, maître d'œuvre de l'opération, le choix de la commission s'est porté sur les offres suivantes :

| LOT N° | OBJET                        | ENTREPRISE SELECTIONNEE     | MONTANT HT          | OPTION                               | MONTANT HT option | MONTANT HT avec option |
|--------|------------------------------|-----------------------------|---------------------|--------------------------------------|-------------------|------------------------|
| 1      | Gros œuvre / Cloison         | NC                          | 204 168,57 €        | Couronnement tuile du mur de clôture | 2 800,00 €        | 206 968,57 €           |
| 2      | Charpente métal / serrurerie | CO.ME.VI                    | 106 450,00 €        | Néant                                |                   | 106 450,00 €           |
| 3      | Menuiserie bois              | S.E.E. G. MARTIN            | 12 149,50 €         | volets bois                          | 2 460,00 €        | 14 609,50 €            |
| 4      | Electricité                  | ROY                         | 22 259,00 €         | Motorisation portail                 | 1 350,00 €        | 23 609,00 €            |
| 5      | Plomberie / VMC              | P-C-C                       | 11 230,48 €         | Néant                                |                   | 11 230,48 €            |
| 6      | Peinture                     | FELDIS LEVIAUX              | 4 608,41 €          | Volets bois                          | 156,65 €          | 4 765,06 €             |
|        |                              | <b>Total HT sans option</b> | <b>360 865,96 €</b> | <b>Total HT avec options</b>         |                   | <b>367 632,61 €</b>    |

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**Autorise** Monsieur le Maire à signer les marchés désignés ci-dessus.

## **2. AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

**Vu** la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRé,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale,

**Vu** le courrier de Monsieur le Préfet de Seine et Marne en date du 14 octobre 2015,

**Monsieur le Maire expose au Conseil,**

### **Pour l'avis général :**

**Considérant** que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale a été présenté par Monsieur le Préfet de Seine et Marne à la commission départementale de la coopération intercommunale le 13 octobre 2015.

**Considérant** que ce schéma prévoit qu'un certain nombre de communes (celles qui ont le potentiel économique le plus intéressant) seront rattachées à des intercommunalités d'autres départements privant la Seine-et-Marne d'une partie de ses ressources. 10 communes du secteur de Sénart basculeraient dans une intercommunalité « Grand Evry » en Essonne et 17 autres villes du secteur de l'aéroport de Roissy dans des intercommunalités du Val d'Oise.

**Considérant** que l'ensemble des élus des 37 communes composant la communauté de communes Plaines et Monts de France refusent le démantèlement de celle-ci tel que prévoit le schéma régional de coopération intercommunale (SRCI) décidé par le Préfet de région imposant notamment le découpage de la communauté de communes Plaines et Monts de France par le rattachement de 17 de ses communes dans le Val d'Oise ;

**Considérant** que la communauté de communes Plaines et Monts de France, ayant son siège en dehors de l'unité urbaine de Paris, n'est pas concernée par l'article 10 de la Loi MAPTAM.

**Considérant** que les conseils communautaires de la communauté de communes Plaines et Monts de France, à l'unanimité, et de la communauté d'agglomération de Val de France ont délibéré contre l'arrêté inter-préfectoral du 29 mai 2015,

### **Pour l'avis particulier sur le périmètre de notre territoire :**

**Considérant** que ce document prend notamment en compte les orientations suivantes :

- La définition de territoires pertinents au regard des bassins de vie, des unités urbaines au sens de l'INSEE et des schémas de cohérence territoriale (SCOT),
- L'accroissement de la solidarité financière et territoriale,
- Les périmètres des pôles métropolitains et des pôles d'équilibre territoriaux et ruraux,
- Les délibérations portant création des communes nouvelles,

**Considérant** les délibérations des communes de Voulx, Noisy Rudignon, Montmachoux, Diant et Thoury Ferrottes souhaitant adhérer à la CC2F,

**Considérant** les délibérations du Conseil Communautaire approuvant l'adhésion de nouvelles communes et l'extension de son périmètre,

**Considérant** la délibération de la commune de Flagy manifestant son souhait d'intégrer la Communauté de communes de Morêt Seine et Loing,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

**Emet :**

- **un avis défavorable au projet général** de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale tel qu'établi par Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne, et que dans le cadre du SRCI, soit expressément conservée l'intégrité du territoire de la Seine-et-Marne.
- **un avis défavorable à la fusion** de la Communauté de Communes du Bocage Gâtinais et de la Communauté de Communes des 2 Fleuves.
- **un avis favorable à l'extension** de la Communauté de Communes des 2 Fleuves aux communes de Blennes, Chevry en Sereine, Diant, Montmachoux, Noisy Rudignon, Thoury Ferrottes et Voulx. La commune de Flagy ayant manifesté son souhait de rejoindre la Communauté de Communes de Morêt Seine et Loing.

### 3. CLOTURE ET DISSOLUTION JURIDIQUE DU BUDGET ANNEXE CCAS

**Vu** l'article 79 de la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe,

**Vu** l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles,

**Considérant** que le seuil des 1500 habitants n'est pas atteint,

**Considérant** que le CCAS n'a pas d'actif immobilisé, que les écritures comptables sont limitées et que le budget CCAS est alimenté uniquement par une subvention de la Commune ;

**Considérant** les économies réalisées grâce à la suppression des logiciels nécessaires pour ce budget ;

**Entendu l'exposé du Maire**, qui indique que les dépenses nécessaires seront prévues sur le budget de la Commune ;

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

**Décide** la clôture et la dissolution juridique du budget annexe du CCAS avec transfert des résultats du compte administratif 2015 sur le budget principal de la commune.

### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

**Monsieur le Maire** rappelle la constitution du bureau de vote pour les élections régionales du 6 et 13 décembre 2015.

**Monsieur le Maire** informe le conseil municipal que le dossier DETR est à déposer à la Préfecture avant le 29 février 2016.

**Monsieur le Maire** fait lecture de la lettre de remerciements :

- de la famille de Monsieur Michel VERRIELE pour la présence et les marques de sympathie exprimées par le Conseil Municipal lors des obsèques de celui-ci.
- de la famille de Monsieur Nicolas BOLZE pour la présence et les marques de sympathie exprimées par le Conseil Municipal lors des obsèques de sa mère.

**Monsieur Alain BARTHOUX** fait la présentation des travaux de la commission « environnement – écologie ». Pour 2016, des haies, des plantations d'arbustes vers l'église, le monument aux morts, le cimetière, le city-stade et dans le verger sont prévues. La gestion des espaces différenciée est maintenue à l'identique de 2015. L'investissement à prévoir est de 2800€.

**Monsieur le Maire** propose de mettre le tracteur de tonte Kubota en vente.

**Monsieur le Maire** informe le Conseil Municipal de la réception de la notification de versement du 1<sup>er</sup> acompte de la subvention du Conseil Départemental 77 relative aux travaux de la salle des fêtes pour un montant de 27 300 €.

**Monsieur le Maire** propose au conseil d'émettre un premier avis sur le projet de vidéo protection : 9 personnes sont pour, 3 contre et 1 personne s'abstient. Monsieur le Maire confirme donc la volonté du conseil municipal pour le lancement de l'étude, la demande de subvention et la délibération sera prise lors du prochain conseil municipal.

**Monsieur Denis CHOLLET** fait un rapide compte-rendu de la dernière réunion au SIRMOTOM. L'étude pour la mise en place d'une nouvelle tarification est en cours.

**Madame le Maire** informe le Conseil Municipal de la réunion de présentation de la nouvelle résidence artistique de Cour Commune qui aura lieu le jeudi 10 décembre à 18h30 dans la salle de la chouette effraie.

**Monsieur le Maire** informe le conseil municipal de l'avancement des travaux de la commission jeunesse et sports de la CCBG avec la mise en place d'équipements sportifs type « street workout » à Voulx et Noisy-Rudignon et agrès à Thoury-Ferrottes.

**Monsieur le Maire** informe le Conseil Municipal qu'un camion de pizza sera un vendredi sur deux sur la Place de la Mairie, à partir du vendredi 4 décembre et encourage l'équipe à aller y goûter.

**Monsieur René DEMONT** demande s'il serait possible d'assister à une séance de l'assemblée Nationale. Monsieur le Maire propose de poser la question à Madame la députée Valérie LACROUTE lors de sa visite de début d'année.

**Monsieur le Maire** informe le Conseil Municipal qu'il a rendez-vous avec Madame la conseillère départementale Isoline MILLOT à l'abri de bus des Marais afin d'obtenir le financement demandé.

## BOITE A IDEES

Une lettre félicite l'équipe pour la mise en place du marché, fait des compliments à Monsieur Lionel HUGUET pour la réalisation de la boîte à idées et demande s'il est possible de mieux fixer les miroirs au croisement de la rue de Verdun et de la rue de Flagy.

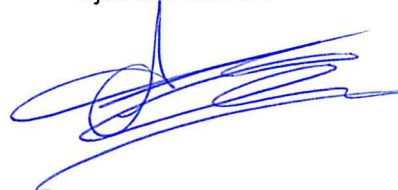
⇒ Monsieur José TOMAS demandera à l'équipe technique de resserrer les fixations.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h38.

Le Maire  
Yves ROY

A blue ink signature of Yves ROY, consisting of a large, stylized 'Y' followed by a horizontal stroke.

La secrétaire  
Djamila AMOUR

A blue ink signature of Djamila AMOUR, featuring a complex, overlapping loop structure.